

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00134

Numéro SIREN : 847 810 066

Nom ou dénomination : 27G INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt A2019/007669

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... *DE PERPIGNAN*

A2019/007669

Dénomination : 27G INVEST
Adresse : 3 Rue du Château 66200 CORNEILLA-DEL-VERCOL
N° de gestion : 2019B00134
N° d'identification : 847810066
N° de dépôt : A2019/007669
Date du dépôt : 27/11/2019
Pièce : Rapport du commissaire aux apports du 25/11/2019 RAAP

596449



596449

Des perspectives claires,
pour gérer vos projets.



AUDIT EXPERTISE-JUDICIAIRE
DU CUP A SIRE

SARL 27G INVEST
3 RUE DU CHATEAU
66200 CORNELLIA DEL VERGOL
---000---
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT
DEVANT ETRE EFFECTUE
A LA SARL 27G INVEST
PAR MONSIEUR WILLIAM JONQUERES D'ORIOLA

27G INVEST
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL : 1.000 €
SIRET : 847 810 066 00013
SIEGE SOCIAL : 3, rue du Château
CORNEILLA-DEL-VERCOL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT
DEVANT ETRE EFFECTUE
A LA SARL 27G INVEST
PAR MONSIEUR WILLIAM JONQUERES D'ORIOLA

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'associé unique de la société à responsabilité limitée en date du 6 novembre 2019, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur William JONQUERES D'ORIOLA à la SARL 27G INVEST, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L 223-9 et 223-33 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport de parts sociales, signé par la personne physique apporteuse concernée. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

Le présent apport de titres de la société JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES envisagé par Monsieur William JONQUERES D'ORIOLA à la société 27G INVEST vise à réaliser une restructuration afin de pouvoir utiliser la rentabilité de l'entreprise pour investir dans d'autres projets.

1.2. PRESENTATION DES SOCIETES ET DES PARTIES EN PRESENCE

1.2.1. Personnes physiques apporteurs

L'opération va consister en l'apport des titres détenus par Monsieur William JONQUERES D'ORIOLA de la SAS JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES à la SARL 27G INVEST.

Monsieur William JONQUERES D'ORIOLA est né le 19 février 1982 à PERPIGNAN. Il est de nationalité française, demeure au 3 rue du Château à CORNEILLA DEL VERCOL (66200). Monsieur William JONQUERES D'ORIOLA est marié à Madame Agathe NAEGELEN sous le régime de la séparation des biens en date du 26 avril 2016.

1.2.2. Société bénéficiaire

27G INVEST est une société à responsabilité limitée au capital social de 1 000 € immatriculée au RCS de Perpignan sous le numéro SIRET 847 810 066, dont le siège social est situé 3 rue du Château à CORNEILLA DEL VERCOL (66200).

Son capital, composé de 100 parts sociales, est détenu par Monsieur William JONQUERES D'ORIOLA.

L'objet social de la SARL est la prise de participation en France et à l'étranger dans toutes entreprises ou sociétés.

1.2.3. Société JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES dont les titres sont apportés

La société JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES est une société par actions simplifiée au capital social de 1 000 € immatriculée au RCS de Perpignan sous le numéro SIREN 800 141 723, dont le siège social est situé 3 rue du château à CORNEILLA DEL VERCOL (66200).

Son capital, composé de 100 actions, est détenu par Monsieur William JONQUERES D'ORIOLA.

Son activité est le négoce et la promotion de vins et spiritueux de produits agricoles alimentaires et tous produits manufacturés y attachés.

1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de contrat d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1. Caractéristiques de l'apport

La société 27G INVEST envisage la réalisation d'une augmentation de capital à hauteur de 343 800 € en rémunération de l'apport de 100 actions de la société JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES par Monsieur William JONQUERES D'ORIOLA.

1.3.2. Aspects fiscaux

En application des dispositions de l'article 150-0 B ter du code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du report d'imposition de la plus value dégagée à la suite de l'échange de leurs titres respectifs de la société JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES contre les titres émis à l'occasion de l'augmentation de capital de la société 27G INVEST.

En matière de droits d'enregistrement, l'apport donnera lieu au paiement d'un droit fixe, conformément aux dispositions de l'article 810 du code général des impôts.

1.3.3 Conditions suspensives

Les présents apports sont soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation desdits apports par l'associé de la société 27G INVEST, statuant en conformité des prescriptions légales sur le rapport du commissaire aux apports,
- Réalisation définitive de l'augmentation de capital de la société 27G INVEST correspondant à la rémunération desdits apports.

Il est expressément convenu que la réalisation desdites conditions suspensives devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2019.

1.3.4. Rémunération des apports

En rémunération des apports, il sera attribué à Monsieur William JONQUERES D'ORIOLA : 34 380 parts de la SARL 27G INVEST de 10 € de valeur nominale.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. PRESENTATION DE L'APPORT

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2. Description des apports

Les titres de la société JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES, dont l'apport est envisagé au titre de l'augmentation de capital de la société, ont été évalués à leur valeur de 343 800 €, soit 3 438 € par action.

Ainsi, 3 438 actions de la SAS JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES seront apportées par Monsieur William JONQUERES D'ORIOLA pour un montant de 343 800 €.

2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer l'associé de la SARL 27G INVEST sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur William JONQUERES D'ORIOLA.

J'ai notamment :

- Echangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- pris connaissance de l'activité de la SAS JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES au regard de l'arrêté comptable au 31 décembre 2018 ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre.

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société 27G INVEST me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres à ce jour ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions qui m'ont été communiquées.

2.2. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur de 343 800 € pour les actions de la SAS JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES en tant que valeur d'apport. La valorisation de l'apport a été effectuée à la valeur réelle.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement n°2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

AT

2.3. REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété par Monsieur William JONQUERES D'ORIOLA des actions, objet du présent apport.

2.4. APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions représentant 100 % du capital de la société JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES.

2.4.2. Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant plusieurs approches d'évaluation :

- Une valeur patrimoniale
- Une valeur économique (étant la moyenne entre la valeur en fonction de la capacité de remboursement et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie)

2.4.3. Prévisions

Afin de permettre l'analyse de la valeur attribuée à la société JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES, les personnes en charge de l'opération m'ont remis le dernier bilan comptable au 31 décembre 2018 de la société.

La direction prévoit une activité sur les années à venir en cohérence avec celle constatée sur l'exercice clos au 31 décembre 2018.

2.4.4. Valorisation de la société JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère.

L'évaluation de la société JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES a été faite en faisant la moyenne de plusieurs approches de valorisation telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

RECAP	Valeur	Pondération
Valeur patrimoniale	252 984	12
valeur remboursement	461 041	
valeur actualisée	408 003	
Valeur économique	434 522	12
VALEUR ENTREPRISE	343 753 €	
valeur part	3 438 €	

* L'approche patrimoniale :

Cette dernière repose essentiellement sur l'évaluation de la valeur du fonds de commerce et du stock.

Le fonds de commerce tient compte, dans les hypothèses retenues, de la création récente du fonds de commerce et du marché concurrentiel de ce secteur. Dans ce cadre, les ratios qui ont été retenus constituent les fourchettes basses des données constatées dans le secteur. Cette position nous paraît prudente et justifiée.

* L'approche économique :

Cette dernière repose essentiellement sur la capacité à dégager de la trésorerie sur les années à venir.

Les hypothèses retenues pour évaluer la capacité d'autofinancement future se basent sur un niveau stable de rentabilité dans le temps auquel est appliqué une décote de 15% pour la prise en compte du risque. (Activité récente et baisse légère de chiffre d'affaires début 2019). Cette position nous paraît prudente et justifiée.

Les valorisations ressortant des approches intrinsèques et analogiques confortent la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

La valeur des titres JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLES a été arrêtée à 343 753 € arrondie à 343 800 €, soit 3 438 € par actions.

Sur la base d'un apport de 3 438 actions, le montant de l'augmentation de capital à réaliser en rémunération de l'apport est de 343 800 €.

CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 343 800 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

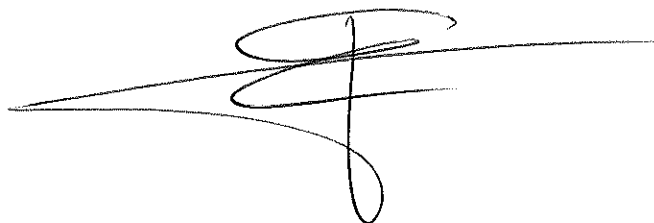
Fait à Perpignan, le 25 novembre 2019


DUCUP SIRE AUDIT

Commissaire aux apports

Marie DUCUP de SAINT PAUL - THOME

Associée



The page features two thick, parallel blue diagonal lines that intersect to form a large, light-blue triangular shape on the left side of the page. The lines extend from the top and bottom edges towards the center.

Commissariat aux Comptes
Expertise-judiciaire
Audit d'acquisition
Mission de conseil

DUCUP SIRE AUDIT

Immeuble Espadon Voilier
1, Boulevard Kennedy - CS 81100 - 66102 PERPIGNAN CEDEX
Tél : 04 68 66 92 94 - Fax : 04 68 50 83 55
www.cabinetducup.com
contact@cabinetducup.com

Certifié ISO 9001